

**2023-04/07****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALLIAN**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

**Monsieur François CAVALLIER, Maire****Présents** : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Aurélie COURANT, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Philippe VERCHER, Karine CACHELEUX, Jean-Christophe CHAUTARD, Michel REZK, Pascal MONTLAHUC, Cécile AUTRAN**Absents excusés** : Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Marie MEYER (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Timothée KOENIG (pouvoir à Karine CACHELEUX), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Christiane TANZI)**Absents** : néant**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET OTTAVY

---

**PRESENTS : 16 VOTANTS : 22**

---

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Conseil Départemental du Var a modifié les modalités d'aides financières aux communes, cette aide étant dorénavant territorialisée.

Au titre de l'exercice 2023, il propose au conseil de solliciter du Département le versement d'une subvention de 150 000 € pour les opérations ci-dessous :

Intitulé de l'opération	Montant € HT	Montant € TTC
Chemin du Grand Pinée	135 130	162 156
Chemin des Crottons	31 304	37 564
Chemin de Mayan	26 715	32 058
Electrification giratoire Agora	12 732	15 278
Sécurisation du chemin de Jean-Paul	10 408	12 489

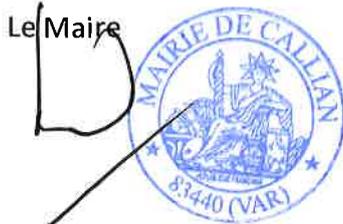
Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 150 000 € auprès du Conseil Départemental pour l'exercice 2023, pour financer les opérations ci-dessus, conformément au plan de financement ci-joint.

Délibéré à Callian, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

